

C.C.A.S.E.H.P.A.D.

Etablissement d'Hébergement
pour
Personnes Agées
Dépendantes

SOMMAIRE

1. Situation géographique
2. Organisation et fonctionnement
3. Condition d'admission
4. frais de séjour
5. Vie quotidienne
6. Prestations et loisirs
7. organisation médicale
8. recommandations
9. Renseignements généraux

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Non loin du centre de Souillac et de la RN20, l'EHPAD (Etablissement d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes), nommée la "**Maison de Baillot**" a ouvert ses portes le 1er janvier 1992.

Bénéficiant de locaux vastes et de plein pied, qui facilite le déplacement des résidants, le cadre de vie de la Maison de Baillot est agréable.

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

La Maison de Baillot est dotée de :

- 45 chambres pour une personne,
- 9 chambres pour couple,
- et 3 chambres d'hôtes.

Depuis le 1^{er} Octobre 2003, l'Etablissement est médicalisé dans sa totalité permettant ainsi la prise en charge de l'ensemble des Résidents.

a) Tous les studios comprennent :

- une chambre avec un grand placard,
- une salle de bain avec lavabo, bidet, douche et wc,
- plus une kitchenette avec une plaque chauffante, (pour les couples uniquement).
- un évier et un réfrigérateur pour les studios à deux personnes.

b) Les chambres sont équipées :

- de prises de courant et d'une prise de T.V. L'usage des postes TSF et de télévision individuels est autorisé, sans qu'ils puissent toutefois, en résulter une gêne pour les voisins,
- d'une prise de téléphone vous permettant d'avoir votre ligne privée. L'installation reste à vos frais.

Il est possible aux Résidents d'emporter avec eux du mobilier pour personnaliser leur chambre. Le mobilier médicalisé est quant à lui fourni par l'Etablissement.

c) Aide au logement :

Tous les résidants sont considérés comme des locataires à part entière, de ce fait, ils peuvent bénéficier d'une APL calculée en fonction de leurs revenus. La demande est faite automatiquement dès votre entrée dans l'établissement.

Vous pouvez également déposer une demande d'APA (aide pour la perte d'autonomie) auprès du Conseil Général (les dossiers se retirent auprès de la Mairie).

d) Le service médical :

Il leur est possible de faire appel au service médical à n'importe quel moment du jour ou de la nuit car l'établissement est doté d'un système d'alarme (BIP portable).

e) Le linge :

Il doit être marqué à votre nom et prénom. Il est pris le lundi et rendu lavé et repassé le mercredi matin.

f) Le ménage :

Le personnel passe deux fois par semaine et plus si nécessaire pour faire le principal du ménage : sol, salle de bain, ...

3. CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission à la Maison de Baillot comporte les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 60 ans, sinon bénéficiaire d'une autorisation de la COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel),
- être de bonne tenue et de bonne moralité,
- être reconnu médicalement apte au mode de vie de l'établissement.

Pour s'inscrire, il suffit de compléter un dossier d'inscription, mais nous conseillons de prévoir à l'avance vos demandes, car la liste

d'attente est longue. Le dossier d'admission déposé à la Maison de Baillot est composé de :

- une demande écrite sur questionnaire d'admission,
- une fiche de renseignements médicaux établis par le médecin traitant,
- une fiche familiale d'état civil,
- une photo d'identité.

Le dossier est ensuite vu par le Directeur qui se prononce sur l'admission.

4. FRAIS DE SEJOUR

Le prix de journée est un prix forfaitaire comprenant : le logement, le chauffage, l'éclairage, l'eau chaude, l'entretien ménager, le lavage du linge personnel, la restauration, les frais du personnel et les frais de fonctionnement.

Le montant des frais mensuels varie en fonction du nombre de jours. Le loyer est payable d'avance.

PRIX DE JOURNEE EHPAD 2009

HEBERGEMENT		DEPENDANCE	
<i>DESIGNATION</i>	<i>TARIF JOURNALIER</i>	<i>DESIGNATION</i>	<i>TARIF JOURNALIER</i>
T1	41.43 €	TICKET MODERATEUR	3.93 €
T1B 1 PERSONNE	53.52 €	GIR 1 ET 2	14.57€
T1B 2 PERSONNES	31.74€ par personne	GIR 3 ET 4	9.21€
T1B COUPLE	63.48 €		

Considérés comme locataire, sont à la charge des résidents tout ce qui relève des locataires comme le papier toilette, les ampoules des lampes de chevet, les frais de timbres.

Il sera procédé à une diminution du prix de journée dans les situations suivantes :

- l'hospitalisation : le prix de journée sera diminué de la journée alimentaire à compter du cinquième jour d'hospitalisation et ce durant toute la durée du séjour,

- l'absence pour congés : le prix de journée sera diminué du montant des repas à compter du quatrième jour d'absence et pour un maximum de trente jours par année civile. En cas de prolongation ou de nouvelles absences, le locataire devra acquitter la totalité du prix forfaitaire.

L'augmentation du prix de journée chaque année est faite avec l'accord du service tarification du Conseil Général et visée par la Préfecture.

Le résidant devra en plus prendre une assurance individuelle pour son logement (incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile).

5. VIE QUOTIDIENNE

Les repas sont pris sur place, au restaurant. Une tenue correcte est exigée. Le service dans les logements ne peut être assuré au profit des résidents que pour des raisons de santé.

Horaires des repas :

- Le petit déjeuner est servi à partir de 8H30 dans les chambres,
- Le déjeuner à partir de 12H15, dans la salle de restaurant.
- Le dîner à partir de 18H45, dans la salle de restaurant.

Les résidents qui exceptionnellement, ne prendraient pas leur repas au restaurant, doivent avertir le Directeur;

De même, les visiteurs sont également tenus d'informer la Direction s'ils doivent prendre leur repas, 48 H à l'avance de préférence.

Les repas sont préparés par la Cuisine Centrale.

En dehors de ces horaires, les résidents peuvent vaquer à leurs occupations favorites ou participer aux animations de la maison.

6. PRESTATIONS ET LOISIRS

Un salon de coiffure est à la disposition du coiffeur de votre choix sur place,

Un pédicure vient une fois par mois,

Une messe est donnée une fois par semaine dans une chapelle au sein de l'établissement,

La Maison de Baillot est équipée d'un salon de lecture qui peut être un lieu de rencontre,

Des films et des diapositives leur sont projetés et des promenades sont organisées,

Les anniversaires sont fêtés lors de goûters où les résidents sont conviés.

Une animatrice vient régulièrement pour organiser des activités à thème.

7. ORGANISATION MEDICALE

Quatre infirmières et Onze aides soignantes sont à la disposition des résidents en cas de besoins de 7 heures à 21 heures ainsi que deux veilleuses de nuit de 20 heures à 7 heures.

Une visite est effectuée tous les matins par le service médical pour :

- la distribution des médicaments,
- l'aide au petit déjeuner,
- les soins de nursing (toilette, massage, prévention

d'escarres).

Les locataires ont la possibilité de garder leur médecin, leur kinésithérapeute habituel et leur ambulancier. Ces derniers pourront se rendre à la Maison de Baillot à tout moment. Les frais de médecin, médicaments, ... sont à la charge du résident.

8. RECOMMANDATIONS

Lorsque les résidents veulent s'absenter, il leur suffit de prévenir les personnes de service ou bien de le signaler à l'accueil.

Pour préserver le repos des résidents, il convient d'user avec discrétion des appareils audio-visuels à partir de 22 H.

9. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Notre établissement vous accueille avec plaisir, si vous avez besoin de plus de renseignements, nous sommes à votre entière disposition et vous pouvez compter sur notre dévouement.

La secrétaire vous donnera tous les renseignements utiles et vous guidera pour les problèmes d'ordre social et familial que vous pouvez rencontrer.
